

Contrat de génération : premier accord de branche pour les sociétés d'assurances

La FFSA, le GEMA et les organisations syndicales CFDT, CGC, CFTC et CGT, ont signé le premier accord de branche relatif au contrat de génération. Les signataires se sont fixé un triple objectif : recruter en trois ans au moins 2 000 jeunes en contrat à durée indéterminée, maintenir dans l'emploi autant de seniors et mener des actions en faveur de la transmission des savoirs et des compétences dans l'entreprise.